



No de résolution
ou annotation

ANNEXE
Résolution numéro 82-15

VILLE DE SAINT-CONSTANT / LA SOCIÉTÉ SAINT-CONSTANT / SAINTE-CATHERINE SEC

Projet no : L106943-506 / 071-50095-00-506

LISTE DES MODIFICATIONS DES TRAVAUX AU 9 DÉCEMBRE 2014 (avant taxes)

Numéro de la demande	Titre	Date	État	Montant
1	Travaux piste cyclable : sciage pavage, enlèvement et disposition hors site et nivellement de la surface.	9 décembre 2014		280,98 \$
2	Briser et disposer hors site le béton autour des regards d'Hydro-Québec afin de faire un trottoir au pourtour.	9 décembre 2014		481,20 \$
3	Niveau de pierre dans la rue beaucoup plus haut que les niveaux projetés (150 mm à certains endroits). Enlèvement et disposition hors site de la pierre en surplus et disposition de la terre de la surexcavation pour la mise en place de la bordure et du trottoir.	9 décembre 2014		4 837,85 \$
4	Intersection Rimbaud et rue Sainte-Catherine: planage supplémentaire car le pavage a été reprise près de la rue Sainte-Catherine - 15 mètres supplémentaires	9 décembre 2014		497,65 \$
5	Surexcavation pour la bordure et le trottoir car le profil existant était plus haut que le profil projeté	9 décembre 2014		4 431,02 \$
6	Arpentage supplémentaire relatifs aux modifications de profil, de l'emplantation à refaire et de l'agrandissement de la zone des travaux	9 décembre 2014		1 380,00 \$
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
Total des modifications des travaux				11 902,70 \$



No de résolution
ou annotation

ANNEXE

Résolution numéro 98-15



Saint-Constant

**ACTUALISATION DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE
SOUTIEN AUX ORGANISMES**



**Ville de Saint-Constant
Service des Loisirs**

Février 2015



No de résolution
ou annotation

Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la ville de Saint-Constant

Table des matières

Mot du Maire	Erreur ! Signet non défini.
Introduction	4
But et objectifs.....	5
Principes directeurs.....	6
Catégories d'organismes.....	7
Organismes associés.....	7
Organismes affiliés	7
Autres organismes.....	7
Critères d'admissibilité et processus de demande	8
1 ^{ère} étape : Critères d'admission pour les nouvelles demandes	8
2 ^{ème} étape : Obligations relatives au type de demande	8
a. Obligations relatives au protocole d'entente sans soutien financier	8
b. Obligations reliées au protocole d'entente avec soutien financier	9
Types de soutien.....	11
Soutien professionnel	11
Soutien administratif	12
Soutien technique	12
Soutien promotionnel	12
Soutien financier	13
Processus de renouvellement.....	14
ANNEXE : Formulaire de demande de reconnaissance	15
Participation aux travaux.....	16



No de résolution
ou annotation

Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la ville de Saint-Constant

Reconnaître et soutenir l'engagement communautaire

Les initiatives communautaires revêtent mille visages et profitent à une foule de secteurs d'activités. Que ce soit dans le domaine des loisirs, de l'éducation ou de l'entraide, chaque geste contribue à la richesse et au développement de notre milieu de vie : une richesse qualitative qui porte en elle des valeurs d'amitié et de solidarité.



En actualisant cette politique de soutien et de reconnaissance, nous avons voulu reconnaître le rôle primordial de tous les citoyens qui prennent en charge des projets d'appui et de services à la collectivité. Nous avons également voulu construire des ponts solides et des liens de communication permanents entre la Ville et les membres des organismes communautaires, culturels et sportifs.

Cet exercice, nous l'avons fait en collaboration avec des acteurs clés, dans un objectif d'assurer une répartition équitable de nos ressources financières, matérielles et humaines. Les opinions recueillies lors de la rencontre de consultation nous permettront de soutenir plus efficacement les initiatives communautaires existantes et émergentes.

À chaque fois que la parole est aux citoyens, il s'en dégage une sagesse collective profitable à long terme. L'écoute et l'approche consultative font partie des valeurs que le conseil préconise. Ce sont nos meilleurs outils pour vérifier la portée de nos orientations dans la vie de tous les jours et de rectifier le tir, s'il y a lieu.

En participant à cette démarche, les organismes nous ont indiqué les éléments de cette politique les plus porteurs d'équité et d'accessibilité; leurs attentes, leurs idées, leurs commentaires constructifs nous ont permis d'établir un consensus sur les principes directeurs qui unissent la Ville et sa communauté.

Nous savons que l'action bénévole exige beaucoup de temps, souvent conjugué avec les obligations professionnelles et familiales. C'est pourquoi je tiens à remercier sincèrement tous les représentants d'organismes reconnus qui ont collaboré de près ou de loin à la mise à jour de cette politique. Je remercie également l'équipe du Service des loisirs pour leur passion, leur dévouement et leur volonté partagée de faire de notre Ville, un milieu accueillant et solidaire pour tous les citoyens.

Le maire de Saint-Constant,

Jean-Claude Boyer



No de résolution
ou annotation

Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la ville de Saint-Constant

Introduction

La présente Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes est le résultat d'une actualisation de la première édition adoptée par la Ville de Saint-Constant en mars 1992. Au cours des vingt dernières années, l'offre de loisirs s'est hautement diversifiée, multipliant le nombre d'organismes sportifs, culturels, récréatifs et communautaires à desservir sur le territoire. Face aux besoins émergents et selon un haut souci d'équité, la ville expose par cette politique, un partage clair des rôles de chacun de façon à mieux soutenir les initiatives du milieu, et ce, dans le respect des ressources de la ville. Afin d'obtenir une vision éclairée, la ville a consulté les organismes partenaires au cours de l'automne 2014. L'ensemble des commentaires recueillis ont été colligés. Cette nouvelle politique tient compte des préoccupations du milieu dans un souci d'amélioration constante de l'offre de services par la ville.

Par ailleurs, la Politique s'inscrit dans la mission du Service des loisirs laquelle est :

Offrir aux citoyens des infrastructures, des activités sécuritaires et des services de qualité permettant de répondre à leurs attentes culturelles, sportives et communautaires. La Ville, en tant que maître d'œuvre en loisir, a donc le mandat de développer et d'organiser les loisirs sur son territoire tout en suscitant la concertation entre les partenaires du milieu. L'ensemble de ces tâches est confié au Service des loisirs qui a le mandat de mener à bien les orientations définies par le Conseil municipal.

La mission est orientée vers la production d'activités et de services répondant aux besoins de la population et s'appuie sur l'implication de la communauté. La présente politique s'appuie donc sur ces orientations.

La ville a adopté de nombreuses politiques au cours des dernières années. Les engagements et les orientations adoptés par la Ville partagent tous les mêmes valeurs et principes. À travers ces différentes orientations, et conformément à ses champs de compétences, la ville exprime sa volonté de soutenir les organismes, en facilitant l'intervention et en promouvant l'action concertée. Ainsi, la présente *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes* est cohérente et complémentaire aux autres politiques et règlements en vigueur, notamment la Politique culturelle (adoptée en juillet 2013), la Politique familiale (adoptée le 8 juillet 2013), la Politique Municipalité Amie des aînés (adoptée le 9 septembre 2014) et le Règlement sur les tarifs.

Le document présente les buts et les objectifs poursuivis par la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes* de la ville de Saint-Constant. Elle précise les catégories d'organismes, les critères d'admissibilité et le processus menant à la reconnaissance, les cinq types de soutien, ainsi que le processus de renouvellement.



No de résolution
ou annotation

Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la ville de Saint-Constant

But et objectifs

La Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes se veut un outil de référence pour la ville et ses partenaires. Elle vise à permettre à la Ville de Saint-Constant d'évaluer les demandes de soutien dans un souci d'équité et d'optimisation des ressources dont elle dispose, et ce, au plus grand bénéfice de sa population. La politique poursuit particulièrement les objectifs suivants :

Déterminer le niveau de soutien selon les critères d'admissibilité et les catégories d'organismes définis

La politique définit les critères d'admissibilité et les modalités de la reconnaissance d'un organisme par la ville, établis dans le respect de la mission et des champs d'intervention de la ville. Elle présente également les conditions de maintien (ou renouvellement) de cette reconnaissance. La nouvelle politique classe les organismes et détermine le niveau de services en fonction de la catégorie d'organismes.

Améliorer la communication dans la communauté

Dans un souci de transparence, la politique permet de communiquer clairement les critères et les processus de décision en présentant au milieu un outil de gestion clair et efficace. À cet effet, elle invite tous les organismes dont la mission s'inscrit dans le prolongement de celle de la Ville à prendre connaissance de la présente Politique. Chaque décision se prend par voie de résolution du conseil municipal. Dans un souci du meilleur service possible à la clientèle, la ville applique la politique et transmet la réponse au demandeur par écrit et dans les meilleurs délais.

Clarifier le rôle de la ville et des organismes

La ville est maître-d'œuvre en loisir. De ce fait, elle intervient dans la planification, la réalisation et l'évaluation des activités de loisir, sportives, de plein air, culturelles, et la tenue d'événements sur son territoire. Pour y arriver, elle privilégie la prise en charge par le milieu en reconnaissant les organismes comme partenaires dans l'élaboration de l'offre d'activités. Elle agit comme facilitatrice auprès des organismes dont la mission s'inscrit dans le prolongement de ces secteurs d'activités. Dans le champ communautaire, la ville reconnaît également l'importance du développement de la communauté. C'est ainsi qu'elle entend favoriser une complémentarité et une synergie dans l'intervention avec les différentes ressources de la communauté en ayant une responsabilité partagée entre les différents acteurs.

Diversifier l'offre de services

La ville reconnaît la diversité des attentes et des multiples clientèles à desservir sur son territoire. En offrant un soutien et des services aux organismes, la ville répond aux aspirations exprimées par la population et portées par ces organismes. Elle reconnaît ainsi l'apport des organismes au développement d'une offre de services diversifiée, sécuritaire et accessible. De ce fait, la Politique encourage le développement d'activités en soutenant activement la participation des organismes dans la production d'un éventail d'activités répondant aux attentes des multiples clientèles à desservir et privilégie aussi comme valeur première l'accessibilité pour les citoyens et les citoyennes.

Soutenir le bénévolat

La ville reconnaît le bénévolat comme une richesse. Elle soutient l'action bénévole en fournissant aux organismes les ressources et les services nécessaires au déploiement des initiatives du milieu. Les organismes favorisent directement la prise en charge du citoyen en offrant des opportunités de développement par le bénévolat. À travers le soutien accordé aux organismes, la ville favorise ainsi le bénévolat.



No de résolution
ou annotation

Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la ville de Saint-Constant

Principes directeurs

L'actualisation de la présente politique est guidée par des principes fondamentaux sur lesquels la ville appuie l'ensemble de ses interventions, lesquels sont :

Équité et transparence

Par un traitement impartial et un soutien équitable aux organismes, la ville agit dans un souci constant d'équité et de transparence. Les critères et les règles d'application énoncés assurent aux organismes une distribution équitable des ressources matérielles, physiques, professionnelles et financières auxquelles ils peuvent être admissibles, et ce, selon les ressources municipales disponibles. La présente Politique permet de traiter les demandes de reconnaissance avec impartialité.

Gestion responsable

La ville assure une saine gestion des fonds publics. La Politique représente un outil de gestion efficace facilitant la saine gestion en favorisant l'optimisation des ressources, ainsi qu'une prise de décisions éclairées et équitables. Les mêmes critères sont appliqués avec rigueur à chacune des demandes. Cet outil facilite les suivis de gestion.

Respect de l'autonomie

Le citoyen est l'acteur principal de son loisir, de son développement et de sa qualité de vie. La ville privilégie la prise en charge par le citoyen. Par la reconnaissance, la ville respecte l'autonomie des organismes et encourage leur dynamisme en leur offrant un accompagnement et un soutien.

Réseau

L'ensemble des organismes partenaires compose un large réseau où les acteurs partagent des préoccupations communes et sont collectivement à la recherche d'une amélioration de la qualité de vie. Chaque organisme se distinguant par son champ d'expertise, la ville reconnaît la complémentarité des services et des activités de l'ensemble des organismes. Elle favorise le réseautage en encourageant la concertation et le partage des expertises, en créant un lieu d'échanges et en multipliant les occasions d'échanger entre les organismes, en initiant et en coordonnant des actions sur son territoire, et ce, dans le respect des spécificités propres à chacun et en vue d'une amélioration constante de la qualité de vie de ses citoyens.



No de résolution
ou annotation

Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la ville de Saint-Constant

Catégories d'organismes

La Politique reconnaît deux catégories d'organismes reconnus pouvant bénéficier du statut de reconnaissance : les organismes associés et les organismes affiliés. Pour déterminer à quelle catégorie un organisme appartient, on tiendra compte de sa mission, ainsi que des activités ou services qu'il offre. Pour être reconnu par la ville comme étant un partenaire, ses activités ou ses services doivent être accessibles à la population constantinoise. Ces organismes contribuent ainsi au bien-être des citoyens et au développement de la vie associative sur le territoire de la ville de Saint-Constant.

La Ville accorde une attention particulière aux jeunes, aux personnes handicapées et aux personnes démunies tout en étant conscient des besoins des aînés et des adultes. Un avantage est accordé aux organismes reconnus dont la mission, les activités et les services sont destinés aux jeunes pour l'accès aux plateformes et aux demandes de services professionnels, administratifs, promotionnels, techniques et financiers. Elle priorise également les activités accessibles s'adressant au plus grand nombre de citoyens et de citoyennes.

Organismes associés

Les organismes associés représentent la première catégorie d'organismes. Pour obtenir la reconnaissance d'organisme associé, celui-ci doit répondre aux critères suivants :

- Être un organisme à but non lucratif (OBNL) légalement constitué
- Dont la mission s'inscrit directement dans celle du Service des loisirs, et conséquemment :
 - L'intervention est directement inscrite dans un domaine reconnu par la Ville, lesquels sont: le loisir, le sport et l'activité physique, le plein air, la culture, le patrimoine et les événements
 - Ses activités ou ses services sont identifiés comme des priorités municipales et s'inscrivent dans la programmation municipale
- Qui détient le privilège exclusif de l'offre de services en lien avec son domaine d'intervention

Organismes affiliés

Le champ communautaire n'est pas une compétence s'inscrivant directement dans la mission du Service des loisirs. Néanmoins, la ville soutient certains organismes communautaires lorsque leurs objectifs rejoignent les orientations de la Ville et représentent un apport additionnel et complémentaire. Les organismes du secteur communautaire composent essentiellement la deuxième catégorie d'organismes: les organismes affiliés. Pour obtenir la reconnaissance d'organisme affilié, celui-ci doit répondre aux critères suivants :

- Être un organisme à but non lucratif (OBNL) légalement constitué
- Dont l'intervention bien qu'indirectement inscrite dans la Mission du Service des loisirs :
 - Utilise le loisir comme un moyen d'intervention afin de réaliser la mission de l'organisme
 - Permet d'offrir des activités ou des services venant en aide à la personne ou des interventions axées sur des problématiques liées aux différentes réalités sociales et s'inscrivant en complémentarité à l'offre municipale
 - Cible une clientèle identifiée comme étant prioritaire pour la ville
- Agissant de façon autonome et de sa propre initiative

Autres organismes

Bien qu'ils ne peuvent obtenir un statut de reconnaissance officielle par la ville, les citoyens, les groupes libres (ex : ligues sportives, entreprises privées) et certains autres organismes peuvent néanmoins bénéficier des services de la ville. Ils doivent alors adresser une demande au Service des loisirs. Quant aux organismes publics et parapublics



No de résolution
ou annotation

Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la ville de Saint-Constant

Intervenant sur le territoire constantinois (ex : institutions scolaires (écoles ou commissions scolaires), le réseau de la santé et des services sociaux, le secteur de la sécurité publique), ils sont exclus de la présente Politique, mais peuvent néanmoins avoir conclu des protocoles d'entente distincts avec la ville au bénéfice de la population constantinoise.

Critères d'admissibilité et processus de demande

Pour obtenir une reconnaissance officielle par la ville, le nouvel organisme doit d'abord vérifier s'il est admissible auprès du Service des loisirs. Une fois jugé admissible, il pourra faire une demande de reconnaissance officielle en complétant le formulaire de demande (Annexe 1), incluant tous les documents requis. La demande complétée doit être transmise au Service de loisirs qui, après l'analyse du dossier, prépare une recommandation au conseil municipal pour l'adoption par voie de résolution. Une réponse sera transmise à l'organisme dans un délai de soixante (60) jours suivant la demande. La reconnaissance est alors accordée et est renouvelable automatiquement si l'organisme remplit ses obligations. L'organisme qui obtient une reconnaissance officielle s'engage à maintenir les critères lui ayant permis d'obtenir son statut et à fournir les documents requis par la Ville lors du renouvellement (voir la section sur le renouvellement). L'organisme s'engage à respecter la réglementation et les politiques en vigueur, les procédures, et les règles administratives édictées par la ville de Saint-Constant.

1^{ère} étape : Critères d'admission pour les nouvelles demandes

La mission et les activités offertes par l'organisme demandeur permettront de déterminer s'il est admissible à une reconnaissance par la ville. Ces critères permettront aussi d'identifier à quelle catégorie il appartient. À noter que dans le cas où les activités ou les services offerts par l'organisme ne refléteraient plus sa mission, il est de la responsabilité de l'organisme d'actualiser sa mission, et ce, avant de faire une demande de reconnaissance à la ville afin de lui permettre un traitement juste et équitable de l'ensemble des demandes. La ville s'appuie sur la complémentarité des services et des activités offerts par l'ensemble des organismes œuvrant sur son territoire et en tiendra compte lors du traitement des demandes. Le tableau ci-après présente les critères d'admissibilité :

Critères d'admission	Organismes associés	Organismes Affiliés
Organisme à but non lucratif (OBNL) légalement constitué en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies	X	X
Mission de l'organisme conforme à celle du Service des loisirs dans un ou plusieurs champs d'intervention	X	
Mission de l'organisme complémentaire à celle du Service des loisirs et la Ville adhère formellement à la mission de l'organisme		X
Opérer selon la loi en fonction d'une charte et encadrée par des règlements généraux favorisant le fonctionnement démocratique	X	X

2^{ème} étape : Obligations relatives au type de demande

Une fois l'organisme jugé préalablement admissible, celui-ci doit répondre aux obligations et fournir avec sa demande de reconnaissance, les documents reliés à son offre de services. La liste des obligations et des documents dépendent du type d'entente à conclure : avec ou sans soutien financier.

a. Obligations relatives au protocole d'entente sans soutien financier

Dans le cas où l'organisme demande un soutien sans contribution financière (ex : prêt de salles), la ville demande de fournir le bilan d'activités de la dernière année, le plan d'action pour l'année suivante, incluant les tarifs des activités et précisant la provenance des participants. L'analyse de la demande sera effectuée à partir des informations contenues dans ces documents et permettra de déterminer si l'organisme est admissible ou non à une reconnaissance officielle, ainsi que déterminer le niveau de soutien possible. Le tableau ci-après résume la liste des obligations et documents requis à une entente sans soutien financier :



No de résolution
ou annotation

Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la ville de Saint-Constant

Obligations relatives à l'offre d'activités de l'organisme	Organismes associés	Organismes affiliés
Bilan annuel d'activités incluant le nombre de participants résidents de Saint-Constant	X	X
Offre d'activités proposées	X	X
Prioriser lors de périodes d'inscriptions les résidents et appliquer la procédure d'inscription relative aux non-résidents, lorsque celle-ci doit s'appliquer	X	X
Grille tarifaire	X	X
Provenance de résidence des participants	X	X
Ne pas agir en concurrence avec un autre organisme reconnu	X	X

b. Obligations reliées au protocole d'entente avec soutien financier

Dans le cas où l'organisme demande un soutien avec contribution financière directe (une subvention) ou indirecte (ex : prêt de bâtiment, contrat de location), la ville exige certaines obligations relatives à l'offre d'activités, à la vie démocratique, ainsi qu'à la saine gestion de l'organisme. Certaines particularités s'appliquent pour les organismes œuvrant auprès de la jeunesse ou les organismes sportifs. L'analyse de la demande sera effectuée à partir des informations contenues dans ces documents et permettra de déterminer si l'organisme peut obtenir une reconnaissance officielle, ainsi que déterminer le niveau de soutien possible. Le soutien financier sera généralement alloué pour une période d'une année coïncidant avec l'exercice financier de la ville. Dans certains cas, elle pourrait être allouée pour une période prolongée. Le tableau ci-après résume la liste des obligations et documents requis à une entente avec soutien financier :

Obligations relatives à :	Organismes associés	Organismes Affiliés
L'offre d'activités de l'organisme :		
Bilan annuel d'activités incluant le nombre de participants résidents de Saint-Constant	X	X
Offre d'activités proposées	X	X
Prioriser lors de périodes d'inscriptions les résidents et appliquer la procédure d'inscription relative aux non-résidents, lorsque celle-ci doit s'appliquer	X	X
Grille tarifaire	X	X
Provenance de résidences des participants	X	X
Ne pas agir pas en concurrence avec un autre organisme reconnu	X	X
La vie démocratique de l'organisme :		
Lettres patentes	X	X
Liste des membres du conseil d'administration (CA)	X	X
Aviser et accepter la présence de représentants de la ville aux AGA ou AGAS	X	X
Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle (AGA)	Sur demande	Sur demande
Règlements généraux	Sur demande	Sur demande
Liste des bénévoles et employés	Sur demande	Sur demande



No de résolution
ou annotation

Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la ville de Saint-Constant

Code d'éthique	Sur demande	Sur demande
La ville pourrait participer au CA	Sur demande	Sur demande
La saine gestion de l'organisme :		
Prévisions financières	X	X
États financiers révisés	Sur demande	Sur demande
Copie des assurances responsabilité civile de 2M\$ et des administrateurs et sur les biens	X	X
En aucun cas l'organisme prête son nom à une autre organisation ou un individu voulant obtenir des services du Service de façon dissimulée ou détournée	X	X
Certaines particularités :		
Pour les organismes jeunesse et communautaires : assurer une démarche d'antécédents judiciaires	X	X
Pour les organismes sportifs : être affiliés aux fédérations sportives reconnus et régissant les activités	X	X



No de résolution
ou annotation

Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la ville de Saint-Constant

Types de soutien

La ville de Saint-Constant offre un éventail de services afin de soutenir les organismes reconnus dans la réalisation de leurs activités ou services offerts à la population. Le niveau de soutien variera selon les ressources dont elle dispose, ainsi que des priorités municipales. Cinq (5) types de soutien sont offerts aux organismes lesquels sont : un soutien professionnel, un soutien administratif, un soutien technique, un soutien promotionnel et un soutien financier. Le niveau de soutien sera confirmé annuellement lors du renouvellement de l'entente et selon les ressources disponibles. L'organisme doit répondre aux exigences du renouvellement et fournir les documents nécessaires pour obtenir le soutien. Les sections suivantes détaillent les services disponibles.

Soutien professionnel

La ville offre aux organismes reconnus un soutien professionnel par l'entremise de son personnel. Un employé de la ville agit alors comme une personne ressource auprès de l'organisme en lui offrant des conseils et en l'accompagnant dans la planification et la réalisation de ses activités, ainsi qu'en soutenant sa pleine vie démocratique. Considérant l'action bénévole comme une richesse, la ville valorise et soutient l'action bénévole en offrant une gamme de services visant à renforcer le bénévolat. Les organismes sont invités à développer des outils de prévention et de contrôle pour assurer la sécurité des clientèles plus vulnérables. Le tableau ci-après présente les services professionnels offerts :

Soutien	Organismes associés	Organismes affiliés
Soutien à la planification		
Évaluation des besoins, choix des activités	X	X
Préparation de plans d'action, de procédures, de résolution de problèmes, informations sur les lois et règlements	X	X
Relayer l'information sur les programmes de subvention	X	X
Soutien à la gestion		
Gestion matérielle et financière	X	X
Relations avec les autres Services municipaux	X	X
Réalisation du bottin des organismes	X	X
Soutien à la vie démocratique		
Soutien au fonctionnement des CA, AGA	X	X
Élaboration/révision de règlements généraux	X	X
Code d'éthique	X	X
Résolution de conflits internes (médiation, présence au CA si requis)	X	X
Informar le Service d'un changement aux membres du CA, d'adresse, s'il y a lieu	X	X
Soutien à l'action bénévole		
Recrutement et rétention des bénévoles	X	X
Formation des bénévoles	X	X
Reconnaissance des bénévoles	X	X
Promotion du bénévolat	X	X
Filtrage des bénévoles	X	X
Filtrage des employés	X	X
Réceptions civiques (ex : anniversaire 10, 15, 20 ans, etc.)	X	X



No de résolution
ou annotation

Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la ville de Saint-Constant

Soutien administratif

Sur le plan administratif, la ville offre des services visant à faciliter le bon fonctionnement de l'organisme. Par exemple, certains organismes pourront bénéficier d'un local à usage permanent. Toute demande sera traitée selon les disponibilités des ressources. La ville facilite la gestion des inscriptions aux activités des organismes en organisant des séances d'inscription centralisées ou en prêtant des locaux. La ville offre aussi un service de couverture d'assurances afin d'aider les organismes à se protéger contre les dommages et les conséquences de leurs actes. Les coûts inhérents aux assurances peuvent être avantageux et sont aux frais des organismes. L'éventail des couvertures d'assurances est disponible auprès du Service des loisirs

	Organismes associés	Organismes affiliés
Local à usage permanent (exclusif à l'organisme)	X	X
Soutien à la gestion des inscriptions aux activités (ex : séances d'inscription centralisées, prêt de locaux)	X	X
Couverture d'assurances responsabilité civile et administrateurs	X	X

Soutien technique

Dans le respect des politiques et règles administratives en vigueur, plusieurs services techniques sont offerts, de façon ponctuelle, aux organismes reconnus pour la tenue de leurs activités, tels que l'accès à des locaux pour la tenue de réunion ou l'entreposage de matériel servant aux activités, le prêt ou le transport d'équipements, le montage et le démontage. L'organisme bénéficiant d'un service s'engage à veiller à l'utilisation adéquate du matériel. Le tableau ci-après présente les services techniques offerts :

	Organismes associés	Organismes affiliés
Prêts de salles pour les rencontres (conseil d'administration, soirée de bénévoles, activités de financement)	X	X
Prêts et transport d'équipements	X	X
Prêts de locaux d'entreposage	X	X
Montage et démontage d'équipements (ex : équipements audiovisuels, scène, mobilier portatif)	X	X

Soutien promotionnel

Dans le respect des normes visuelles en vigueur, la ville facilite les communications auprès des citoyens par un soutien à la promotion des activités des organismes reconnus, ainsi qu'aux relations de presse. Plusieurs services sont mis à leur disposition en fonction des ressources disponibles soit au niveau du Service des loisirs et du Service des communications. Des outils de communication seront disponibles au fur et à mesure de leurs productions pour les organismes. Le tableau ci-après présente les services promotionnels offerts :

	Organismes associés	Organismes affiliés
Visibilité		
Mention dans le cahier des loisirs	X	X
Affichage sur le site web, les panneaux d'affichage, les babillards, présentoirs de la Ville	X	X



No de résolution
ou annotation

Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la ville de Saint-Constant

Soutien à la distribution de dépliants (ex : dans les écoles)	X	X
Soutien à la promotion		
Élaboration de stratégies promotionnelles	X	X
Correction de texte pour les documents promotionnels	X	X
Soutien aux relations de presse		
Document de référence sur l'organisation de conférence de presse	X	X
Document de référence sur les communiqués de presse	X	X
Document de référence sur les relations avec les médias	X	X

Soutien financier

Un organisme, pour bénéficier d'un soutien financier, doit répondre aux critères de reconnaissance établis. Le soutien peut prendre différentes formes, telles qu'une subvention annuelle en soutien au fonctionnement, l'application de la politique tarifaire, ou un soutien ponctuel provenant d'un programme spécifique. En ce qui concerne la subvention annuelle en soutien au fonctionnement ou l'application de la politique tarifaire, l'aide s'adresse aux organismes reconnus. Dans cette optique, la ville a établi que les organismes jeunesse reçoivent une aide financière annuelle de 25\$ par participant de moins de 18 ans et résident de Saint-Constant. En ce qui a trait aux organismes de sports de glace jeunesse, ces derniers bénéficient d'une aide financière indirecte selon le ratio établi par le Conseil municipal (une heure de glace gratuite pour un nombre défini de joueurs). Les obligations relatives au protocole d'entente avec soutien financier sont définies à la section précédente. La ville a également mis en place cinq (4) programmes de soutien financier.

Les trois premiers s'adressent prioritairement aux organismes reconnus :

- Le *Programme de soutien aux initiatives communautaires* offre une aide ponctuelle et non récurrente pour la réalisation d'un projet spécifique.
- Le *Programme de création des organismes* offre une aide de démarrage aux nouveaux organismes desservant la population de la ville de Saint-Constant.
- Le *Programme d'anniversaire de fondation d'un organisme reconnu* s'applique à partir de sa 5^e année d'existence.

Le *Programme de soutien à des événements ou à des causes particulières* vient soutenir financièrement des causes particulières qui interpellent le conseil. Le programme s'adresse aux OBNL non reconnus, aux citoyens et aux groupes de citoyens qui souhaitent collecter des fonds pour un organisme, une fondation ou un organisme de bienfaisance enregistré.

Enfin, le *Programme de reconnaissance et de soutien à l'excellence* vient appuyer les citoyens de la municipalité se démarquant par l'atteinte d'un niveau d'excellence dans une discipline reliée au domaine du loisir et du sport. Le programme s'adresse aux citoyens (ex : athlètes, artistes) et aux groupes de citoyens (ex : équipes sportives, organismes).

La description détaillée de chacun des programmes et les formulaires sont disponibles auprès du Services des loisirs. Dans tous les cas, le demandeur voulant bénéficier d'un soutien financier doit respecter les critères d'admissibilité et remplir les exigences spécifiques du programme dans lequel il adresse une demande.



No de résolution
ou annotation

Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la ville de Saint-Constant

Processus de renouvellement

Le statut de reconnaissance sera renouvelé automatiquement à chaque année. Pour maintenir sa reconnaissance, l'organisme déjà reconnu doit :

- Continuer de répondre aux critères d'admissibilité et aux obligations exigées par la présente politique
- Fournir annuellement au Service des loisirs tous les documents obligatoires au maintien de son statut, et ce dans les délais établis
- Respecter les politiques, procédures, règlements et directives de la Ville

Dans le cas où l'organisme omet de transmettre les documents nécessaires au maintien de son statut, un avis de non-conformité sera envoyé par la ville. Lors d'un cas de non-conformité, un avis de trente (30) jours sera accordé à l'organisme afin de régulariser sa situation. Après quoi, il pourra recevoir la confirmation du soutien accordé par la ville.

Le statut de reconnaissance prend fin dans les cas suivants :

- Un organisme n'ayant pu se qualifier pour le renouvellement de son statut cesse d'avoir droit aux services dès l'adoption par le conseil municipal d'une résolution à cet effet
- Un organisme reconnu peut, en tout temps, mettre fin à son engagement envers la Ville. Il devra signifier son intention de reprendre ses activités afin de récupérer son droit d'accès aux services dévolus aux organismes reconnus
- Après une période d'un an d'inactivité, la reconnaissance est automatiquement retirée à l'organisme

Les organismes reconnus en 2014 seront soumis à la nouvelle Politique de reconnaissance et de soutien dès son adoption. Les organismes pourront maintenir leur reconnaissance en répondant aux critères et en fournissant les documents requis. Ils disposeront d'un délai raisonnable pour transmettre la documentation et répondre aux exigences.



No de résolution
ou annotation

Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la ville de Saint-Constant

ANNEXE : Formulaire de demande de reconnaissance

Nom de l'organisme :	Nom et prénom du demandeur :	
Adresse du siège social :	Fonction :	
Ville :	Adresse (si différente de celle de l'organisme) :	
Code postal :	Ville :	Code postal :
Téléphone :	Tél. résidence :	Cellulaire :
Télécopieur :	Tél. travail :	
Courriel principal :	Télécopieur :	
Site Internet :	Courriel :	

Incorporation (oui, non) :
Date (si en cours, date prévue) :
Fin de l'exercice financier de l'organisme (jour, mois) :
Champ d'intervention de l'organisme : (loisir, sport, activité physique, plein air, culture, patrimoine, événements et communautaire) :

L'organisme est-il membre d'un regroupement relatif à sa discipline ou à son champ d'intervention (ex : fédération, association, conseil disciplinaire, etc.) ? (non, oui - précisez)

Des représentants de l'organisme siègent-ils au sein de comités, tables de concertation, groupes de travail ou de consultation au niveau local, régional ou provincial ? (non, oui - précisez)

Mission de l'organisme ou principaux objectifs :

Activités ou de services offerts :

Clientèles desservies : (% enfants 0 à 5 ans), (% 6 à 12 ans), (%13 à 17 ans) % Jeunes: % Adultes ; % Aînés ; % Personnes handicapées)

Provenance de la clientèle, des participants, des visiteurs et/ou des spectateurs de l'organisme : (Ville de Saint-Constant % ; extérieur de Saint-Constant %)

Nombre de membres de l'organisme :

Nombre de participants/spectateurs aux activités ou services de l'organisme par session et par année :

Nombre de bénévoles évoluent au sein de l'organisme ?

Nombre d'employés permanents et occasionnels ?

Nombre d'heures estimées de bénévolat par année :

Principales orientations de développement de l'organisme pour les prochaines années :

Pour quelles raisons faites-vous une demande de reconnaissance à la Ville de Saint-Constant ?

Réservé à l'administration

Date de réception :

Première demande : (X) Renouvellement : (X)



No de résolution
ou annotation

Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la ville de Saint-Constant

Participation aux travaux

ONT PARTICIPÉ À LA CONSULTATION LES ORGANISMES SUIVANTS :

- À la Source
- Arts visuels Roussillon
- Association de hockey mineur de Saint-Constant
- Association de soccer de Saint-Constant
- Association des motocyclistes Saint-Constant
- Association québécoise de la dysphasie Montérégie
- Badminton et ballon-volant Les Voisins
- Baseball Sénior – Expos de Saint-Constant
- Association de baseball mineur Roussillon
- Cadets de l'air Escadron 783
- Cadets 2938 – Saint-Constant
- Complexe Le Partage
- CPA du Roussillon
- CPE la mère Schtroumpf
- La Clé des mots
- La Guignolée
- La Paroisse
- Ligue de Softball Roussillon
- Maison de la famille Kateri
- Maison des jeunes
- Marie-Reine (cercle 654)
- Popote constante
- Société d'histoire et de patrimoine de Lignery
- Scouts St-Constant / Ste-Catherine - 47^e groupe

MEMBRES DU CONSEIL :

Monsieur Jean-Claude Boyer, maire
Monsieur Gilles Lapierre, conseiller municipal
Monsieur Mario Arsenault, conseiller municipal

ONT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION ET À LA CONCEPTION DE CE DOCUMENT :

Membres du Service :

Madame Nathalie Leclaire, Directrice du service des Loisirs

Monsieur Dominic Yelle, régisseur sportif

ADOPTION : Conseil municipal

SOUTIEN POUR L'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE : Madame Annie Benjamin, consultante en collaboration avec
Monsieur Richard Blanchette, consultant

COORDINATION : Madame Nathalie Leclaire, Directrice du Service des Loisirs

Document produit par
Le Service des Loisirs
Février 2015



No de résolution
ou annotation



Programme de reconnaissance et de soutien à l'excellence

**Ville de Saint-Constant
Service des Loisirs**

Février 2015



No de résolution
ou annotation

Table des matières

Programme de reconnaissance et de soutien à l'excellence.....	3
But et objectifs.....	4
Principes.....	4
Clientèles admissibles.....	5
Nature de l'aide.....	6
Analyse de la demande.....	7
Processus de demande.....	8
Conditions relatives à la demande.....	8
Annexe 1 : Formulaire de demande.....	9



No de résolution
ou annotation

Programme de reconnaissance et de soutien à l'excellence

Le Programme de reconnaissance et de soutien à l'excellence vise à promouvoir localement l'excellence sportive et culturelle en appuyant les citoyens de la municipalité se démarquant par l'atteinte d'un niveau d'excellence dans une discipline reliée aux domaines du loisir et du sport.

La Ville de Saint-Constant a mis en place ce Programme reconnaissant que l'atteinte de hauts niveaux de performances dans le domaine du loisir et du sport, que ce soit par un membre ou un groupe d'une communauté, peut engendrer des répercussions positives sur l'ensemble de cette communauté. Ces niveaux de performance constituent une source de fierté et d'inspiration pour l'ensemble de la communauté et contribuent au rayonnement de la municipalité.



No de résolution
ou annotation

But et objectifs

Le Programme vise à soutenir financièrement les individus ou les groupes appelés à participer à des manifestations provinciales, nationales ou internationales visant le développement de l'excellence. Le Programme poursuit particulièrement les objectifs suivants :

Objectif général

Appuyer les citoyens de la municipalité qui se démarquent par l'atteinte d'un niveau d'excellence dans une discipline reliée au domaine du loisir et du sport

Objectifs spécifiques actuels

- Souligner publiquement la poursuite d'excellence chez les individus ou les groupes (ex : équipes sportives ou collectifs d'artistes) issus de Saint-Constant.
- Aider financièrement les individus ou groupes (ex : équipes sportives, collectifs d'artistes) appelés à participer à des manifestations provinciales, nationales ou internationales visant le développement de l'excellence.
- Souligner la collaboration potentielle des organismes du milieu pour leur action auprès des individus ou groupes qui s'illustrent sur le plan provincial, national ou international.

Principes

L'actualisation de la présente Politique est guidée par des principes fondamentaux lesquels sont :

Équité et transparence

Les critères et les règles d'application énoncés dans le Programme assurent aux individus ou aux groupes un traitement équitable des demandes. Le Programme communique clairement à la communauté les critères et le processus de prise de décision.

Accessibilité

Le Programme encourage la jeunesse constantinoise se démarquant par leurs réalisations en leur offrant un soutien financier. Elle reconnaît leurs efforts et encourage leur persévérance et leur développement vers l'excellence.

Rayonnement

Les réalisations exceptionnelles des jeunes sont une source de fierté pour l'ensemble de la communauté. La ville encourage le rayonnement des jeunes qui se sont illustrés dans une discipline sportive ou culturelle.



No de résolution
ou annotation

Clientèles admissibles

Le Programme s'adresse aux résidents de la Ville de Saint-Constant. Il comporte deux volets : excellence sportive et excellence culturelle. Pour être admissible, l'individu ou le groupe doit répondre aux critères ci-dessous.

Excellence sportive

- Âgé de 8-25 ans
- Étudiant à temps plein inscrit dans une institution d'enseignement reconnue par le ministère de l'Éducation du Québec
- Résident de Saint-Constant depuis au moins un an
- Sport individuel ou collectif dans une discipline reconnue par une fédération sportive (l'événement pour lequel l'athlète demande une aide financière doit également être reconnu par la fédération)
- Avoir atteint un niveau de compétition provincial, national ou international
- Statut d'athlète reconnu de niveau Espoir, Relève, Élite ou Excellence tel que défini par Sports Québec (la lettre de la fédération sportive reconnaissant son statut, incluant son classement)

Excellence culturelle

- Âgé 8-25 ans
- Étudiant à temps plein inscrit dans une institution d'enseignement reconnue par le ministère de l'Éducation du Québec
- Résident de Saint-Constant depuis au moins un an
- Domaine reconnu par la Ville de Saint-Constant (arts de la scène, arts visuels, littérature et communication, patrimoine et muséologie)
- Jeunes artistes ou jeunes professionnels ayant déjà participé à un événement d'envergure provincial, national ou international auparavant



No de résolution
ou annotation

Nature de l'aide

Le soutien accordé peut atteindre jusqu'à 500 \$ pour un individu ou 1 500 \$ pour un groupe. Le montant varie selon l'envergure de la manifestation. Les montants sont présentés dans le tableau ci-dessous. Chaque demande fera l'objet d'une analyse particulière. L'individu ou le groupe admissible ne peut recevoir plus d'une fois un soutien annuellement.

	Individus ou groupes	Compétitions / manifestations sportives ou culturelles de niveau :	Soutien
Individus	<ul style="list-style-type: none">• Athlètes (sports individuels)• Étudiants en arts• Jeunes artistes• Jeunes professionnels	<ul style="list-style-type: none">• Provincial• National• International	150 \$ 350 \$ 500 \$
Groupes ou équipes	<ul style="list-style-type: none">• Équipes sportives - sports collectifs• Collectifs d'artistes• Associations ou organismes culturels	<ul style="list-style-type: none">• Provincial• National• International	500 \$ 1000 \$ 1.500 \$



No de résolution
ou annotation

Analyse de la demande

Toutes les sections du formulaire doivent être dûment complétées (consultez l'annexe). La demande doit être accompagnée des pièces justificatives. Toute demande incomplète sera rejetée. L'analyse des candidatures sera effectuée par le Comité de sélection pour recommandation au Conseil municipal. Une réponse sera fournie dans un délai de soixante (60) jours. Voici les principaux critères sur lesquels la demande de soutien sera analysée :

Excellence sportive

- Qualité de présentation du dossier
- Réalisations sportives
- Temps consacré à la discipline et l'entraînement
- Implication et honneur
- Objectifs et justifications
- Efforts déployés dans la recherche de financement

Excellence culturelle

- Qualité de présentation du dossier
- Réalisations culturelles
- Temps investi dans la discipline et au perfectionnement
- Implication et honneur
- Objectifs et justifications
- Sources de financement



No de résolution
ou annotation

Processus de demande

L'appel de demande aura lieu deux (2) fois par année à date fixe : 1^{er} avril et le 1^{er} octobre. Pour faire une demande, remplir le formulaire ci-joint et le transmettre au Service des Loisirs à l'adresse suivante ou par courriel :

Par la poste :

Service des Loisirs
160, boul. Monchamp
Saint-Constant (Qc)
J5A 2K8

Par courriel :

loisirs@ville.saint-constant.qc.ca

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec :
Le Service des loisirs au 450.638.2010 poste 7200

Conditions relatives à la demande

La liste des candidats bénéficiant d'un soutien financier sera transmise aux médias par voie de communiqué et une lettre sera acheminée à chaque récipiendaire.



No de résolution
ou annotation

Annexe 1 : Formulaire de demande

1. Identification du candidat

Nom :	
Adresse postale :	
Courriel :	
Téléphone :	
Date de naissance :	
Âge :	
Sexe : H - F	

Faites-vous une demande -cochez :

Individuel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Collective	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

S'il s'agit d'une demande pour un groupe, inscrivez les coordonnées pour chacun des membres du groupe :

	A	B	C	D
Nom :				
Adresse postale :				
Courriel :				
Téléphone :				
Date de naissance :				
Âge :				
Sexe : H - F				

2. Informations sur l'événement

Lieu :	
Date :	
Durée :	
Discipline :	



No de résolution
ou annotation

Envergure de l'événement - cochez :

Provincial	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
National	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
International	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Événement reconnu par la fédération sportive – cochez :

Oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Non	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Décrivez le processus de sélection pour participer à cet événement :

Décrivez l'événement :

3. Performance et motivations

Expliquez pourquoi la Ville de Saint-Constant devrait répondre positivement à votre demande :

4. Recherche de financement

Quelles sont les autres démarches effectuées dans votre recherche de financement? (ex : demande de bourses...)



No de résolution
ou annotation

6 Signature du demandeur

Signature :
Date :

7 Documents obligatoires à joindre

Fournir les pièces requises à l'analyse du dossier lesquelles sont présentées ci-dessous.

Pour les deux volets :

Pièces requises	✓
Formulaire à remplir	
Lettre de présentation	
Preuve de résidence reconnue	
Attestation d'étudiant à temps plein si requis	
Preuve de participation (facture, formulaire d'inscription approuvé)	

A) Particularités pour Excellence sportive

Excellence sportive	✓
CV sportif - incluant les performances antérieures	
Attestation événement sanctionné	
Lettre de la fédération sportive attestant son statut d'athlète et indiquant son classement	
Déclaration de l'entraîneur	
Autres documents pertinents à l'analyse du dossier (ex : photos, articles de journaux, etc.)	

B) Particularités pour Excellence culturelle

Excellence dans le secteur culturel	✓
CV culturel incluant - Preuve de performance (récompenses, attestations, participation à des concours...)	
Autres documents pertinents à l'analyse du dossier (ex : photos de l'événement, des œuvres, extrait vidéo...)	



No de résolution
ou annotation



Saint-Constant

**Programme de reconnaissance et de soutien à l'excellence
Grille d'évaluation de la demande (pour l'administration)**

**Ville de Saint-Constant
Service des Loisirs**

Février 2015



No de résolution
ou annotation



No de résolution
ou annotation

Excellence sportive

CRITÈRES	OBJECTIFS	INDICATEURS
Qualité de présentation	Assurer la transparence et le respect du processus	Complet : Toutes les pièces requises, formulaire dûment complété Clarté Propreté Précisions
Réalisations sportives	Soutenir le rayonnement de la ville au niveau provincial, national, international	Rayonnement : Niveau de compétition Revue de presse
	Encourager le dépassement de soi	Performance : Pointage et classement obtenu
Fréquence	Encourager l'entraînement, l'investissement, la motivation	Temps consacré à l'entraînement
Implication et honneur	Valoriser le caractère exceptionnel	Distinction Caractère exceptionnel (ex : médaille)
	Valoriser le bénévolat, s'il y a lieu	Temps consacré au bénévolat
Objectifs et justifications	Évaluer l'atteinte des objectifs visés	Justifications : pourquoi la ville devrait soutenir ; raisons qui motivent la demande
	Considérer le comportement général du candidat Encourager les attitudes positives	Valeurs véhiculées : Esprit sportif ; Valeurs soulignées
	Considérer la contribution de l'individu ou de l'équipe	Apports à la discipline sportive Intérêts manifestés pour la compétition sportive (ex : lettre de recommandation) Intentions/projections futures soulevées
Financement	Considérer les efforts déployés dans la recherche de financement	Obtention de bourses



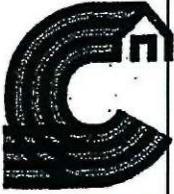
No de résolution
ou annotation

Excellence culturelle

CRITÈRES	OBJECTIFS	INDICATEURS
Qualité de présentation	Assurer la transparence et le respect du processus	Complet : Toutes les pièces requises, formulaire dûment complété Clarté Propreté Précisions
Réalizations culturelles	Soutenir le rayonnement de la ville au niveau provincial, national, international	Rayonnement : Envergure de l'événement Revue de presse
	Encourager le dépassement de soi	Réalisations personnelles ou collectives Importance des réalisations Constance Qualité du travail artistique
Temps consacré	Encourager la persévérance, la passion, la détermination	Temps consacré à la formation, à la discipline, au développement, au perfectionnement
Implication et honneur	Valoriser le caractère exceptionnel	Caractère exceptionnel (ex : prix, distinctions) Reconnaissance du milieu
	Valoriser le bénévolat, s'il y a lieu	Temps consacré au bénévolat
Objectifs et justifications	Considérer la contribution de l'individu	Apports à la discipline culturelle Intérêts manifestés pour le domaine culturel (ex : lettre de référence) Intentions/projections futures soulevées
	Considérer le comportement général du candidat Encourager les attitudes positives	Valeurs véhiculées : Engagement dans la communauté; Valeurs soulignées
Financement	Considérer les efforts déployés dans la recherche de financement	Obtention de bourses



No de résolution
ou annotation



Saint-Constant

**PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES COMMUNAUTAIRES,
SPORTIVES ET CULTURELLES**

**Ville de Saint-Constant
Service des Loisirs**

Février 2015



No de résolution
ou annotation

Programme de soutien aux initiatives communautaires

La Ville de Saint-Constant reconnaît la prise en charge par le milieu. Par le programme de soutien aux initiatives, la Ville favorise le dynamisme en soutenant financièrement les initiatives du milieu. Le programme soutient les projets ponctuels (ex : démarrage d'une nouvelle activité, événement...).

Objectifs

Le programme vise à soutenir financièrement les initiatives du milieu. Il contribue au développement du sentiment d'appartenance des citoyens à leur ville.

Projet admissible

Pour être admissible, le projet doit :

- S'inscrire dans la Mission du Service des loisirs ou en complémentarité de celle-ci
- Viser un grand nombre de citoyens de la ville de Saint-Constant
- Favoriser activement le bénévolat
- Soutenir les projets issus des initiatives du milieu
- Assurer une contribution essentielle à la qualité de vie des citoyens
- Compléter les autres sources de financement de l'organisme

Nature de l'aide

Le soutien accordé peut atteindre jusqu'à 30 % des dépenses admissibles, jusqu'à un montant maximal de 1 500 \$, dans le respect des ressources disponibles de la Ville. Chaque demande fera l'objet d'une analyse particulière. L'organisme admissible ne peut recevoir plus d'une fois un soutien annuellement. Le soutien variera selon la nature, l'ampleur des projets soumis et la disponibilité financière de la municipalité. L'organisme devra remettre un rapport d'activités détaillé dans un délai maximal de 3 mois après la fin du projet. À défaut de remettre ce rapport dans le délai prescrit, la ville se réserve le droit de ne pas renouveler la reconnaissance de l'organisme l'année suivante.

Dépenses admissibles
Frais administratifs
Frais d'assurances
Honoraires pour les services professionnels
Soutien pour le personnel et les bénévoles
Achat ou réparation d'équipements
Frais de location de transport
Promotion et publicité
Matériel ou fournitures de bureau

Dépenses non admissibles
Frais d'affiliation
Frais d'expertise juridique
Dépenses subventionnées dans le cadre d'autres programmes de soutien gouvernementaux ou de la ville
Activités déjà réalisées ou en cours de réalisation



No de résolution
ou annotation

Modalité de versements

Après l'acceptation de la demande, le montant accordé sera remis en un seul versement

Analyse de la demande

Toutes les sections du formulaire doivent être dûment complétées. La demande doit être accompagnée des pièces justificatives. Toute demande incomplète sera rejetée. L'analyse sera effectuée par le comité de sélection pour recommandation au Conseil municipal. Voici les principaux critères sur lesquels la demande de soutien sera analysée :

- S'inscrit dans la Mission du Service des loisirs ou en complémentarité
- Adéquation entre la mission de l'organisme et le projet proposé
- Originalité du projet
- Correspond aux intérêts de la population
- Services directs à la personne
- Dynamisme de l'organisme dans son milieu
- Possibilité de prolongation du projet de façon autonome
- Complémentaire avec les autres activités sur le territoire de Saint-Constant
- Efforts déployés pour favoriser l'accessibilité
- Efforts d'autofinancement, de partenariat et de concertation
- Capacité de l'organisme à financer le reste du projet (santé financière de l'organisme, diversité des sources de financement)
- Respecte les politiques municipales
- Retombées positives anticipées



No de résolution
ou annotation

Processus de demande

L'appel de demande aura lieu deux (2) fois par année à date fixe : 1^{er} avril et le 1^{er} octobre. Pour faire une demande, remplir le formulaire ci-joint et le transmettre au Service des Loisirs à l'adresse suivante ou par courriel :

Par la poste :
Service des loisirs
160, boul. Monchamp
Saint-Constant (Qc)
J5A 2K8

Par courriel : loisirs@ville.saint-constant.qc.ca

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 450.638.2010 poste 7200

Conditions relatives à la demande

Si la demande de l'organisme reçoit une réponse favorable, celui-ci s'engage à respecter les conditions énumérées ci-après.

Tarification

L'organisme s'engage à :

- Établir une tarification en concertation avec la Ville de Saint-Constant de façon à respecter les capacités financières des citoyens
- Dans le cas où il y aurait un surplus généré par les activités, les surplus seront réinjectés dans les activités

Utilisation des installations

L'organisme s'engage à :

- Respecter les modalités d'utilisation des installations, s'il y a lieu

Communication et visibilité

L'organisme s'engage à :

- Mentionner et afficher le nom de la Ville de Saint-Constant à titre de partenaire :
 - o dans chacune de ses publications
 - o lors des conférences de presse
 - o lors des cérémonies entourant les festivités
 - o sur les sites d'activités (ex : panneaux, banderoles, ou autre)
 - o et ce, dans le respect des normes graphiques de la Ville
- Assurer aux dignitaires de la Ville un accès aux cérémonies et aux sites d'activités par des laissez-passer et des places réservées



No de résolution
ou annotation

ANNEXE : Formulaire de demande

1. Renseignements sur le demandeur

Nom de l'organisme :	
Adresse postale :	
Téléphone :	
Courriel :	
Site web :	

Coordonnées de la personne contact :	
Nom :	
Téléphone :	
Courriel :	

2. Présentation du projet

Description

Titre du projet : _____

Décrivez brièvement le nouveau projet à mettre en place :

Identifiez quels sont les objectifs visés :

Identifiez le lieu où se déroule le projet :

Date de réalisation prévue :



No de résolution
ou annotation

Décrivez en quoi ce projet est complémentaire aux autres activités sur le territoire de la Ville de Saint-Constant :

Clientèle

Décrivez la clientèle visée :

Groupe d'âge – Cochez :

Enfants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Adultes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aînés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Familles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nombre de personnes visées : _____

Originalité

Mettez en valeur le caractère novateur ou original de votre projet.

Retombées

Décrivez les impacts et retombées attendus :

A) Dans la communauté :

B) Pour la population :



No de résolution
ou annotation

Indiquez si les activités seront maintenues dans le futur :

3. Engagement communautaire

Bénévolat

Nombre de personnes bénévoles : _____

Nombre d'heures par bénévole : _____

Employés

Nombre d'employés : _____

Nombre d'heures par employé : _____

4. Accessibilité universelle

Identifiez les moyens déployés pour favoriser l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

5. Échéancier

Présentez l'échéancier.

6. Concertation et partenariat

Présentez les sources de revenus ou des services provenant des différents partenaires pour votre projet :

Nom du partenaire	Description du soutien	Montant	Contribution en services



No de résolution
ou annotation

7. Budget

Veillez fournir la ventilation des dépenses relatives au projet faisant l'objet de la demande.

8. Contribution de la ville

Expliquez pourquoi la Ville de Saint-Constant devrait-elle soutenir le projet. Détaillez à quoi servira le financement.

9. Signature du demandeur

Signature :

Date :

10. Documents obligatoires à joindre

La demande de soutien doit être accompagnée des documents suivants :

Documents	
Copie de la résolution du conseil d'administration appuyant la demande de soutien financier	<input checked="" type="checkbox"/>
Échéancier	<input type="checkbox"/>
Ventilation des dépenses	<input type="checkbox"/>
Tout autre document pertinent et qui répond aux critères d'analyse, s'il y a lieu	<input type="checkbox"/>



No de résolution
ou annotation



Saint-Constant

**PROGRAMME DE SOUTIEN À DES ÉVÉNEMENTS OU À DES CAUSES
PARTICULIÈRES**

**Ville de Saint-Constant
Service des Loisirs**

Février 2015



No de résolution
ou annotation

Programme de soutien à des causes particulières

La Ville de Saint-Constant reconnaît la prise en charge par le milieu. Par le programme de soutien à des causes particulières, la Ville favorise le dynamisme en soutenant financièrement les initiatives du milieu. Le programme soutient des causes ponctuels déterminées par le conseil (ex : levée de fonds, événement...).

Objectifs

Le programme vise à soutenir financièrement des causes particulières qui interpellent le conseil. Il contribue à l'implication de la ville dans des causes lui tenant à cœur, favorise les retombées positives de la ville de par son engagement tout en lui procurant un certain rayonnement.

Projet admissible

Pour être admissible, le projet doit :

- Avoir pour but de collecter des fonds pour un organisme, une fondation ou un organisme de bienfaisance enregistré
- Soutenir les projets issus des initiatives du milieu
- Assurer une contribution essentielle à la qualité de vie des citoyens
- Compléter les autres sources de financement de l'organisme
- Contribuer au rayonnement de la ville de Saint-Constant

Nature de l'aide

Le soutien accordé peut atteindre montant maximal de 1 000 \$, dans le respect des ressources disponibles de la Ville. Chaque demande fera l'objet d'une analyse particulière. L'organisme admissible ne peut recevoir plus d'une fois un soutien annuellement. Le soutien variera selon la nature, l'ampleur des projets soumis et la disponibilité de la municipalité. L'organisme ou le groupe devra remettre un rapport d'activités et financier détaillés (pièces justificatives requises) dans un délai maximal de 3 mois après la fin du projet. À défaut de remettre ce rapport dans le délai prescrit, la ville se réserve le droit de ne plus accorder d'aide financière à ce groupe et/ou de ne pas renouveler la reconnaissance de l'organisme l'année suivante.

Modalités de versements

Après l'acceptation de la demande, le montant accordé sera remis en un seul versement.

Analyse de la demande

Toutes les sections du formulaire doivent être dûment complétées. La demande doit être accompagnée des pièces justificatives. Toute demande incomplète sera rejetée. L'analyse sera effectuée par le comité de sélection pour recommandation au Conseil municipal. Voici les principaux critères sur lesquels la demande de soutien sera analysée :

- La notoriété de l'événement
- Les retombées économiques et sociales anticipées
- La capacité de l'organisme ou du groupe à assumer l'ensemble de l'organisation de l'événement
- Le réalisme du montage financier
- La clientèle à qui s'adresse l'événement
- Efforts déployés pour favoriser l'accessibilité
- Efforts d'autofinancement, de partenariat et de concertation
- La concordance entre les diverses politiques municipales et le projet soumis



No de résolution
ou annotation

Processus de demande

Pour faire une demande, remplir le formulaire ci-joint et le transmettre au Service des Loisirs à l'adresse suivante ou par courriel :

Par la poste :

Service des loisirs
160, boul. Monchamp
Saint-Constant (Qc)
J5A 2K8

Par courriel : loisirs@ville.saint-constant.qc.ca

L'appel de demande aura lieu deux (2) fois par année à date fixe : 1^{er} avril et le 1^{er} octobre. Toute demande reçue après la date indiquée ne sera pas prise en compte. Pour faire une demande, remplir le formulaire ci-joint et le transmettre au Service des Loisirs à l'adresse suivante ou par courriel :

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 450.638.2010 poste 7200

Conditions relatives à la demande

Si la demande de l'organisme reçoit une réponse favorable, celui-ci s'engage à respecter les conditions énumérées ci-après.

Utilisation des installations

L'organisme ou le groupe s'engage à :

- Respecter les modalités d'utilisation des installations, s'il y a lieu

Communication et visibilité

L'organisme s'engage à :

- Mentionner et afficher le nom de la Ville de Saint-Constant à titre de partenaire :
 - o dans chacune de ses publications
 - o lors des conférences de presse
 - o lors des cérémonies entourant les festivités
 - o sur les sites d'activités (ex : panneaux, banderoles, ou autre)
 - o et ce, dans le respect des normes graphiques de la Ville
- Assurer aux dignitaires de la Ville un accès aux cérémonies et aux sites d'activités par des laissez-passer et des places réservées



No de résolution
ou annotation

ANNEXE : Formulaire de demande

1. Renseignements sur le demandeur

Nom de l'organisme ou du groupe :	
Adresse postale :	
Courriel :	
Téléphone :	
Site web :	

Coordonnées de la personne contact	
Nom :	
Téléphone :	
Courriel :	

2. Présentation du projet

Description

Titre du projet : _____

Décrivez brièvement le nouveau projet à mettre en place :

Identifiez quels sont les objectifs visés :

Identifiez le lieu où se déroule le projet :

Date de réalisation prévue :



No de résolution
ou annotation

Clientèle

Décrivez la clientèle visée :

Groupe d'âge – Cochez :

Enfants	<input type="checkbox"/>
Adultes	<input type="checkbox"/>
Aînés	<input type="checkbox"/>
Familles	<input type="checkbox"/>

Nombre de personnes visées : _____

Originalité

Mettez en valeur de caractère novateur ou original de votre projet.

Retombées

Décrivez les impacts et retombées attendues :

A) Dans la communauté :

B) Pour la population :

Indiquez si les activités seront maintenues dans le futur :



No de résolution
ou annotation

3. Accessibilité universelle

Identifiez les moyens déployés pour favoriser l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

4. Échéancier

Présentez l'échéancier.

5. Concertation et partenariat

Présentez les sources de revenus ou des services provenant des différents partenaires pour votre projet :

Nom du partenaire	Description du soutien	Montant	Contribution en services

6. Budget

Veuillez fournir la ventilation des dépenses relatives au projet faisant l'objet de la demande.

7. Contribution de la ville

Expliquez pourquoi la Ville de Saint-Constant devrait-elle soutenir le projet. Détaillez à quoi servira le financement.



No de résolution
ou annotation

8. Signature du demandeur

Signature :

Date :

9 Documents obligatoires à joindre

La demande de soutien doit être accompagnée des documents suivants :

Documents	<input checked="" type="checkbox"/>
Autorisation de l'organisme, de la fondation ou de l'organisme de bienfaisance pour le tenue de l'événement	<input type="checkbox"/>
Échéancier	<input type="checkbox"/>
Ventilation des dépenses	<input type="checkbox"/>
Tout autre document pertinent et qui répondre aux critères d'analyse, s'il y a lieu	<input type="checkbox"/>



No de résolution
ou annotation



Saint-Constant

**PROGRAMME
CRÉATION D'ORGANISMES**

**Ville de Saint-Constant
Service des Loisirs**

Février 2015



No de résolution
ou annotation

Programme Création des organismes

La Ville de Saint-Constant encourage la prise en charge par le milieu. Le programme vient soutenir la création de nouveaux organismes desservant la population de la ville de Saint-Constant. Il s'agit d'une aide pour soutenir les frais de démarrage. La mission de l'organisme doit s'inscrire dans celle du Service des loisirs ou être complémentaire. Un soutien financier est accordé aux organismes admissibles selon les modalités décrites et dans le respect des ressources disponibles de la ville.

Organismes admissibles

Les organismes admissibles visent les catégories suivantes de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes :

- Organismes associés
- Organismes affiliés

Processus de demande

L'appel de demande aura lieu deux (2) fois par année à date fixe : 1^{er} avril et le 1^{er} octobre. Pour faire une demande, remplir le formulaire ci-joint et le transmettre au Service des Loisirs à l'adresse suivante ou par courriel :

Par la poste :

Service des loisirs
160, boul. Monchamp
Saint-Constant (Qc)
J5A 2K8

Par courriel : loisirs@ville.saint-constant.qc.ca

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec le: 450.638.2010 poste 7200

Nature de l'aide

Le soutien accordé peut atteindre jusqu'à 20 % des dépenses admissibles, jusqu'à un montant maximum de 750 \$, pour la première année de fonctionnement lesquelles sont :

Depenses admissibles	Maximum
Frais liés à l'émission de lettres patentes	200 \$
Primes d'assurances	Coût réel
Formation pour le personnel et bénévoles	200 \$
Rémunération liée au service à la clientèle (salaires et avantages sociaux)	200 \$
Primes versées à la CSST	Coût réel
Frais de location de transport	Coût réel
Promotion et publicité	200 \$
Matériel et fournitures de bureau	200 \$



No de résolution
ou annotation

Modalités de versements

Le montant accordé sera remis en un seul versement :

Le soutien financier ne sera versé qu'une seule fois dans la vie de l'organisme. Toutefois, un organisme qui aurait cessé ses activités depuis au moins deux ans pourrait être admissible à nouveau.

Analyse de la demande

Toutes les sections du formulaire doivent être dûment complétées. La demande doit être accompagnée des pièces justificatives. Toute demande incomplète sera rejetée. La demande sera analysée par le Comité de sélection pour recommandation au Conseil municipal.

Voici les principaux critères sur lesquels la demande de soutien sera analysée :

- Dynamisme des promoteurs
- Des activités offrant des services directs à la personne et répondant aux attentes de la population
- Retombées attendues dans la population
- Complémentarité avec les autres OBNL
- Aucun dédoublement avec la mission ou les activités prévues d'un autre organisme déjà actif sur le territoire
- Respect des politiques municipales

Conditions relatives à la demande

Si la demande de l'organisme reçoit une réponse favorable, celui-ci s'engage à respecter les conditions énumérées ci-après.

Tarification

L'organisme s'engage à :

- Établir une tarification en concertation avec la Ville de Saint-Constant de façon à respecter les capacités financières des citoyens
- Dans le cas où il y aurait un surplus généré par les activités, les surplus seront réinjectés dans les activités

Utilisation des installations

L'organisme s'engage à :

- Respecter les modalités d'utilisation des installations

Communication et visibilité

L'organisme s'engage à :

- Mentionner et afficher le nom de la Ville de Saint-Constant à titre de partenaire :
 - o dans chacune de ses publications
 - o lors des conférences de presse
 - o lors des cérémonies entourant les festivités
 - o sur les sites d'activités (ex : panneaux, banderoles, ou autre)
 - o et ce, dans le respect des normes graphiques de la Ville
- Assurer aux dignitaires de la Ville un accès aux cérémonies et aux sites d'activités par des laissez-passer et des places réservées



No de résolution
ou annotation

ANNEXE : Formulaire de demande

1. Renseignements sur le demandeur

Nom de l'organisme :	
Adresse postale :	
Courriel :	
Téléphone :	
Site web :	

Coordonnées de la personne contact :	
Nom :	
Téléphone :	
Courriel :	
Membres du conseil d'administration :	

2. Présentation de l'organisme

Présentez la mission de l'organisme :

Présentez les activités proposées par l'organisme :

Présentez la clientèle desservie par les activités offertes par l'organisme :

Présentez les objectifs à atteindre à court et moyen terme par l'organisme :



No de résolution
ou annotation

Expliquez quelles seront les retombées attendues pour la Ville de Saint-Constant :

Expliquez en quoi l'organisme répond-t-il à une demande des citoyens de la Ville de Saint-Constant?

Expliquez pourquoi la Ville de Saint-Constant devrait-elle soutenir votre demande :

3. Budget

Présentez un budget des dépenses admissibles lesquelles faisant l'objet de la demande.

4. Signature du demandeur

Signature :

Date :

5. Documents obligatoires à joindre

La demande de soutien doit être accompagnée des documents suivants :

Documents	
Copie de la charte de l'organisme	√
Copie des règlements généraux	
Copie de la résolution du conseil d'administration appuyant la demande de soutien financier	
Tout autre document pertinent et qui répondre aux critères d'analyse	



No. de la commune
ou de la région

Saint-Constant

**PROGRAMME
ANNIVERSAIRES DE FONDATION**

**Ville de Saint-Constant
Service des Loisirs**

Février 2015



Programme Anniversaires de fondation

No de résolution
ou annulation

Le programme reconnaît l'anniversaire de fondation d'un organisme reconnu par la Ville de Saint-Constant, à partir de sa 5^e année d'existence.

Objectifs

La Ville de Saint-Constant reconnaît la prise en charge par le milieu et souhaite contribuer au développement du sentiment d'appartenance des citoyens à leur ville.

Organismes admissibles

Les organismes admissibles visent les catégories suivantes de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes :

- Organismes associés
- Organismes affiliés

Processus de demande

L'appel de demande aura lieu deux (2) fois par année à date fixe : 1^{er} avril et le 1^{er} octobre. Pour faire une demande, remplir le formulaire ci-joint et le transmettre au Service des Loisirs à l'adresse suivante ou par courriel :

Par la poste :

Service des Loisirs
160, boul. Monchamp
Saint-Constant (Qc)
J5A 2K8

Par courriel : loisirs@ville.saint-constant.qc.ca

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec le 450.638.2010 poste 7200

Nature de l'aide

Le soutien financier est calculée sur la base de cinquante dollars (50 \$) par année d'existence jusqu'à concurrence d'un plafond maximal de mille cinq cents dollars (1 500 \$). Le soutien financier ne sera versé qu'une seule fois dans la vie de l'organisme. Le programme se décline de la façon suivante :

10 ans	500 \$
15 ans	750 \$
20 ans	1 000 \$
25 ans	1 250 \$
30 ans et plus	1500 \$



Analyse de la demande

No de résolution
ou d'adoption

Toutes les sections du formulaire doivent être dûment complétées. La demande doit être accompagnée des pièces justificatives. Toute demande incomplète sera rejetée. La demande sera analysée par le Comité de sélection pour recommandation au Conseil municipal.

Voici les principaux critères sur lesquels la demande de soutien sera analysée :

- Date de fondation de l'organisme à partir du dixième anniversaire
- Investissement de l'organisme pour souligner son anniversaire

Conditions relatives à la demande

Si la demande de l'organisme reçoit une réponse favorable, celui-ci s'engage à respecter les conditions énumérées ci-après.

Communication et visibilité

L'organisme s'engage à :

- Mentionner et afficher le nom de la Ville de Saint-Constant à titre de partenaire :
 - dans chacune de ses publications
 - lors des conférences de presse
 - lors des cérémonies entourant les festivités
 - sur les sites d'activités (ex : panneaux, banderoles, ou autre)
 - et ce, dans le respect des normes graphiques de la Ville
- Assurer aux dignitaires de la Ville un accès aux cérémonies et aux sites d'activités par des laissez-passer et des places réservées



ANNEXE : Formulaire de demande

1. Renseignements sur le demandeur

Nom de l'organisme :
Adresse postale :
Courriel :
Téléphone :
Coordonnées de la personne contact :
Nom :
Téléphone :
Courriel :

2. Anniversaire de l'organisme

Date de fondation de l'organisme : _____

Décrivez comment l'organisme soulignera l'anniversaire de sa fondation :

4. Signature du demandeur

Signature :

Date :

5. Documents obligatoires à joindre

La demande de soutien doit être accompagnée des documents suivants :

Documents	
Copie de la charte de l'organisme	✓
Copie de la résolution du conseil d'administration appuyant la demande de soutien financier	
Tout autre document pertinent appuyant le projet et qui répond aux critères d'analyse, s'il y a lieu	